

Les Activités Cyber-base

PERMANENCE (gratuite)

Les vendredis de 11h00 à 12h00*.

Des ordinateurs seront disponibles, équipés de logiciels bureautiques et d'Internet. Un animateur sera présent pour vous aider en cas de besoin.

*Hors période vacances scolaires

INFORMATION

Les services publics se dématérialisent de plus en plus, le papier laissant place aux ordinateurs...

Par exemple, cette année, le site www.impots.gouv.fr stipule dans le simulateur de calcul d'impôt sur le revenu 2017 :

« Si votre revenu fiscal de référence de 2015 est supérieur à 28 000 euros et que votre résidence principale est équipée d'un accès à internet, votre déclaration de revenus doit être réalisée par internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier ».

Nous vous invitons donc à venir nous rencontrer sur notre permanence « L'Informatique dans la vie quotidienne », si vous avez besoin d'une aide technique,

le mardi de 14h00 à 15h00.

Nous proposons des initiations sur ordinateur.

Maîtriser des bases de l'outil informatique dans les démarches du quotidien telles que :

- Création et utilisation d'une boîte mail (envoi, réception, gestion des piècesjointes),
- Utilisation des logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, pdf),
- Utilisation des sites de services publics (portail CAF, Pôle Emploi, Impôts) ...